

PROTOCOLE D'ADHÉSION ASSOCIATIVE

1) Documents à fournir

- **Convention « adhésion associative »** signée par le Cercle et l'association adhérente
- « **Manifeste d'utilisation des locaux** » signé par l'association adhérente
- **Assurance** de l'association adhérente
- **Statuts à jour** de l'association adhérente

2) Montants de l'adhésion associative

Adhésion plancher	70 €
Adhésion moyenne	100 €
Adhésion haute	120 € et plus

3) Coût d'occupation, appel aux dons et participation aux frais

→ Coût estimé d'une **occupation pour 2h = 6 €**

→ **Cagnotte** possible à la buvette (demander à membre du bureau) ou en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/le-cercle-de-l-harmonie-aubagne/formulaires/3>

4) Adhésion individuelle obligatoire

« Le cadre légal impose à toute personne présente dans ses locaux d'être adhérente du Cercle de l'Harmonie ».

Deux modalités d'adhésion possibles :

Adhésion annuelle 2024	12 € minimum
Adhésion à la journée	1 €

5) S'investir dans le projet de Tiers-lieux du Cercle

Proposition d'évènements ou **spectacles**, ou **coorganisation d'évènements** avec le pôle programmation programmationcdh@gmail.com



LE CERCLE DE L'HARMONIE D'AUBAGNE

12 Cours Beaumond 13400 Aubagne - 04 42 70 12 91  Le Cercle de l'Harmonie Aubagne / dharmonieaubagne@gmail.com